

# PLU

## Plan Local d'Urbanisme

LE BOUCHET-MONT-CHARVIN  
 DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

### 4.2 REGLEMENT GRAPHIQUE

#### 4.2.1 Ensemble de la commune

Echelle: 1/8000

**DOSSIER D'APPROBATION**

Certifié conforme par le maire et annexé à la présente délibération d'approbation en date du

### LEGENDE

#### U ZONES URBAINES

- Ua Secteur urbanisé ancien dense
- Uc Secteur d'urbanisation récente moins dense

#### AU ZONES A URBANISER

- Secteur suffisamment équipé - à urbaniser indicé
- AUb Secteur d'urbanisation à densité forte
- AUc Secteur d'urbanisation à densité moyenne
- Secteur insuffisamment équipé - à urbaniser strict
- 2AU Secteur à urbaniser suite à réalisation des équipements et modification ou révision du PLU, à destination prioritaire d'habitat

#### A ZONES AGRICOLES

- A Secteur agricole
- Ah Secteur agricole de taille et capacité d'accueil limitées
- Ahum Secteur agricole constitué d'une zone humide

#### N ZONES NATURELLES

- N Zone naturelle
- Nh Secteur naturel de taille et capacité d'accueil limitées
- Nhum Secteur naturel constitué d'une zone humide

#### INDICES ET SECTEURS

- Périmètre concerné par l'article L.123-1-5 16° du c. urb. pour la mixité sociale
- F Bâtiment d'exploitation agricole impliquant les distances d'éloignement réciproque
- Fc Chalet d'alpage à vocation pastorale
- Périmètre concerné par l'article L.123-1-5 7° du c. urb. délimitant les secteurs à protéger pour des motifs écologiques
- Corridor biologique
- Patrimoine bâti identifié au titre de l'article L.123-1-5 7° du c. urb.
- Secteur PPR Secteur étudié par le PPRN (Plan de Prévention des Risques Naturels)

#### DIVERS

- Bâtiments rajoutés sur le cadastre (à titre indicatif)
- Bâtiment inexistant (à titre indicatif)

#### LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	Objet	Bénéficiaire	Surface
1	Aménagement de stationnements	Commune	726 m <sup>2</sup>
2	Amélioration de la voirie	Commune	170 m <sup>2</sup>

